



DELIMITATION PARCELLAIRE
AOC MARCILLAC

DELIMITATION DEFINITIVE
APPROUVEE PAR DECISION
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU COMITE NATIONAL DES APPELATIONS
D'ORIGINE RELATIVES AUX VINS
ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES
ET DES EAUX DE VIE DE L'INAO
DANS SA SEANCE DU : 01.09.2015

SOURCE DGFiP/INAO